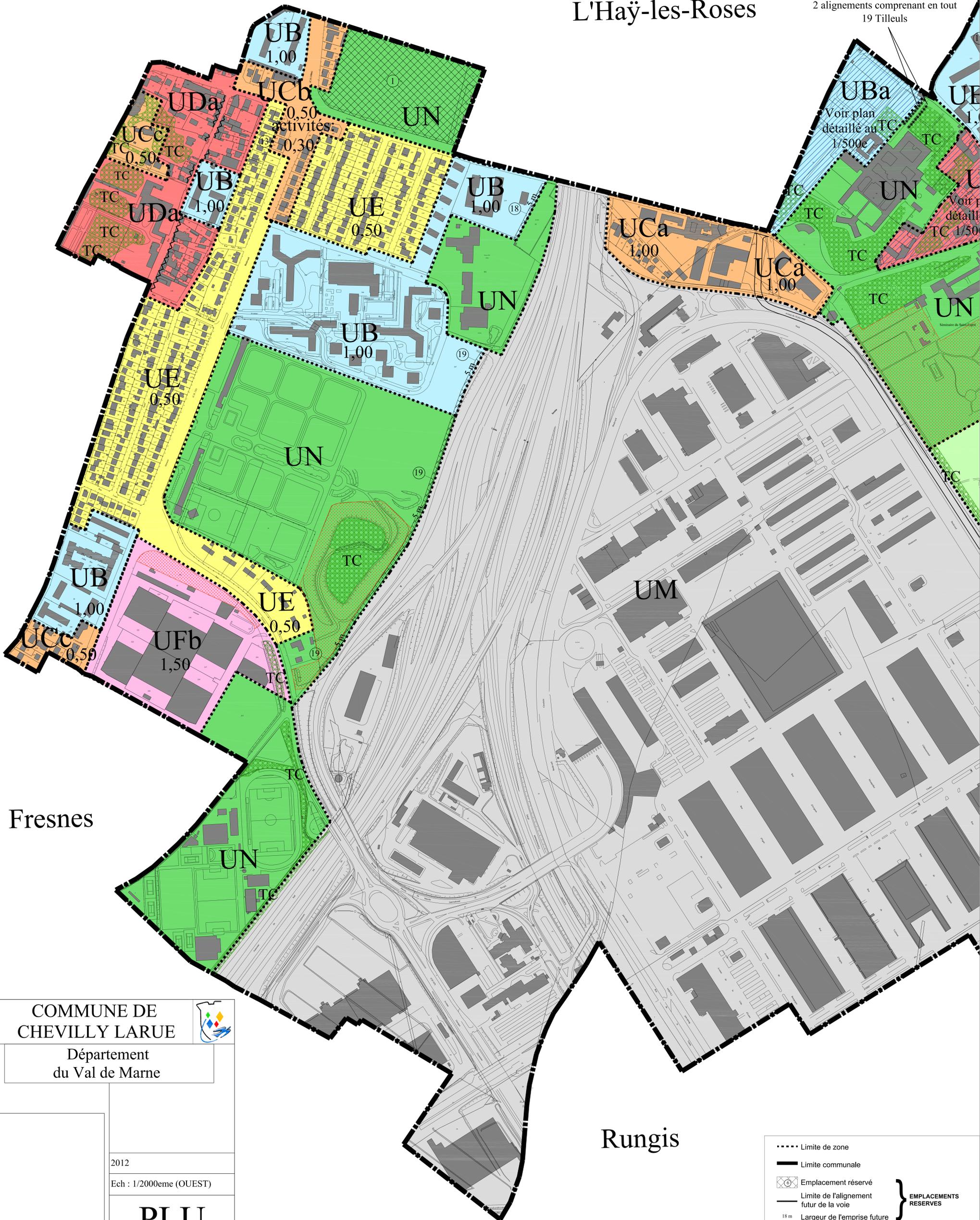


L'Hay-les-Roses

(TC)
2 alignements comprenant en tout
19 Tilleuls



Fresnes

Rungis

COMMUNE DE
CHEVILLY LARUE



Département
du Val de Marne

2012

Ech : 1/2000eme (OUEST)

PLU

Approuvé par le Conseil Municipal en date du

Mairie de Chevilly Larue
88, avenue Charles de Gaulle
94669 Chevilly Larue

- UB
- UC
- UD
- UE
- UFa
- UFb
- UN
- UM
- UR
- UT
- N
- Espaces boisés classés - TC
- Eléments de paysage
- Espaces Paysagers à Protéger au titre de l'article L.123-1-5, 7° du Code de l'Urbanisme

- Limite de zone
 - Limite communale
 - ⊗ Emplacement réservé
 - Limite de l'alignement futur de la voie
 - 18 m Largeur de l'emprise future
 - Marge de recul de 5 m
 - Implantation obligatoire en bordure de la marge de recul
 - ~ Implantation obligatoire à l'alignement actuel ou futur
 - UFa nom de zone ou secteur
 - 0,50 : Coefficient d'occupation du sol (COS) correspondant à la zone ou au secteur
 - ▨ Zones de plan détaillé
- EMPLACEMENTS RESERVES